

## ➤ Cours de tir lance-mines pour le déclenchement artificiel d'avalanches

<b>But</b>	Obtention de l'autorisation pour le déclenchement artificiel d'avalanches avec des armes de l'armée (tir lance-mines 8,1 et 12 cm).
<b>Conditions d'admission</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– Patrouilleurs avec formation correspondante</li><li>– Membres des services de sécurité des avalanches des communes et de diverses organisations</li><li>– Seulement des collaborateurs permanents</li><li>– Conditions selon les directives de l'OFFT (Guide pour le minage) de février 2001</li></ul>
<b>Participants</b>	Minimum: 6 / maximum: 20
<b>Examen d'entrée</b>	Aucun
<b>Formation</b>	Manipulation de tir lance-mines 8,1 et 12 cm pour le déclenchement artificiel d'avalanches. Formation théorique concernant le déclenchement artificiel d'avalanches.
<b>Méthodologie</b>	Exposés succincts et spécialisés, exercices pratiques et travail sur le terrain.
<b>Examen</b>	L'examen écrit se déroule pendant la dernière journée du cours.
<b>Date/Lieu</b>	Du mercredi 5 au mardi 11 novembre 2008 Centre de compétences service montagne de l'armée (Cen comp S mont A), Andermatt
<b>Direction</b>	Centre de compétences service montagne de l'armée (Cen comp S mont A) Adjudant d'état-major Hans Martin Henny 6490 Andermatt, Tél. 041 888 83 25
<b>Langue</b>	Bilingue, français et allemand
<b>Coût</b>	Membres RMS CHF 250.-/autres CHF 375.-
<b>Logement</b>	Caserne 2, Andermatt Pension complète (chambre double) par jour: CHF 53.- (y compris les repas à la cantine Altkirch)
<b>Inscription</b>	Jusqu'au vendredi 3 octobre 2008

# ➤ Cours de tir lance-mines pour le déclenchement artificiel d'avalanches

**Du 5 au 11 novembre 2008, Andermatt**

Délai d'inscription: vendredi 3 octobre 2008

Nom	Prénom
Date de naissance	No AVS.
Lieu d'origine	Profession
Langue maternelle	E-Mail
Adresse	NPA/Domicile
Tél. entreprise	Portable

Employeur en hiver avec code et adresse

Formation professionnelle dans le service de pistes et de sauvetage

Livret d'attestation/attestation de formation:  disponible  non disponible

Réservation de chambres Caserne 2, Andermatt

(si le choix de la chambre n'est pas coché, l'attribution a lieu d'office):

- Pension complète (chambre double) CHF 53.– par jour
- Sans logement, avec repas

Coût: CHF 250.– + CHF 375.– pour le brevet fédéral

Par l'inscription, l'entreprise et les participantes et participants acceptent la validité des informations et directives générales comme parties intégrantes de l'inscription au cours. Ils acceptent également le prix, le programme, le règlement d'examen et la couverture d'assurance personnelle.

Lieu et date	Timbre et signature du ou de la responsable de l'entreprise	Signature du/de la participant(e)
--------------	---	-----------------------------------

